

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2026-32

LE VENDREDI 17 AVRIL DEUX MIL VINGT SIX A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, M. Éric Guillaume, Mme Marie-Claude CHARLES, M. Thierry DUBOIS, Mme Aurore MAGOTTEAUX, M. Didier DUFOURMANTEL, Mme Annie DUFOURMANTEL, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M Franck BRUYELLE, M. Philippe BEUGNON, M. Philippe CHEBOT, Mme Adeline CANIS, M. Romain PANCHER, Mme Léna RENAUD

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER -CINTRAT

date de convocation : 17/04/2026
date d'affichage : 03/04/2026

nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 11
quorum : 8

Mme Adeline CANIS est arrivée à 19h19

ABSENTE : Mme Alexandra VITRAC

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Madame le Maire propose :

Aux articles 65748/6568 et 6281 :

Foyer rural	6 600 €
Relais Cartable	22 400 €
Anciens Combattants	150 €
Les Amis de Vétheuil	250 €
Tennis club de Vétheuil	275 €
Les Camarguais	275 €
Association des pompiers	50 €
Soliha	1 754 €
CommunExpo	400€
Association Notre-Dame	250 €
Schubertiades	400 €
CPTS Magny	20 €
Université de Cergy balade géologique	400 €
Entre parenthèse	250 €
Coopérative scolaire	250 €
Réserves	350 €
Total	34 074 €

Mme Aurore Magotteaux, M. Éric Guillaume et Mme Marie-Claude Charlès, membres du Foyer Rural, ne participent pas au vote concernant les subventions et quittent la salle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20260417-2026_32-DE

Ces montants s'entendent sans compter tous les avantages en nature dont bénéficient certaines associations (aides du personnel de la commune sur le plan technique et administratif, prêt de matériel, prise en charge des consommations d'énergie etc.)

Les subventions ne sont versées qu'après demande accompagnée des justificatifs (comptes, rapport moral etc.) et doivent également avoir fait l'objet d'une demande concomitante auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Le Maire
Dominique HERRIN-MAULENAT



La secrétaire de séance
Dominique BARBIER-CINTRAT

Envoyé le : 24/04/2026
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 24/04/2026
Publié le : 24/04/2026
La présente délibération peut faire
L'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com



ASSOCIATIONS 65748	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Foyer rural	6 600.00 €	6 600.00 €	6 600.00 €	6 500.00 €	6 600.00 €
Foyer rural (relais cartable)	22 400.00 €	22 400.00 €	22 400.00 €	22 400.00 €	22 400.00 €
Anciens Combattants	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Les Amis de Vetheuil	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Tennis Club	275.00 €	275.00 €	275.00 €	275.00 €	275.00 €
Les Camarguais	275.00 €	275.00 €	275.00 €	275.00 €	275.00 €
Association des Pompiers	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Festival théâtral du Val d'Oise-PIVO	500.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Soliha (remboursement 80%PNR) (6568)	1 754.00 €	1 754.00 €	1 754.00 €	1 754.00 €	1 754.00 €
Commune Expo	400.00 €	0.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Association Notre Dame	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Schubertiades	800.00 €	850.00 €	400.00 €	0.00 €	400.00 €
Université de Cergy balade géologique	800.00 €	0.00 €	400.00 €	0.00 €	400.00 €
CPTS (6281)	20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Entre Parenthèse			250.00 €	250.00 €	250.00 €
Coopérative scolaire			1 300.00 €	1 300.00 €	250.00 €
Réserves	250.00 €	250.00 €	600.00 €	600.00 €	350.00 €
TOTAL	34 774.00 €	33 524.00 €	35 374.00 €	34 474.00 €	34 074.00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com